

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

=====

SOMMAIRE

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1. DONNEES GENERALES

- 1.1.1. Evolution des indicateurs financiers**
- 1.1.2. Synthèse des réalisations du compte administratif**
- 1.1.3. Répartition du budget par nature**
- 1.1.4. Répartition du budget par fonction**

1.2. SECTION FONCTIONNEMENT

- 1.2.1. Les recettes réelles de fonctionnement**
- 1.2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement**

1.3. SECTION INVESTISSEMENT

- 1.3.1. Les dépenses réelles d'investissement**
- 1.3.2. Le financement de l'investissement**

1.4. ENDETTEMENT

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »

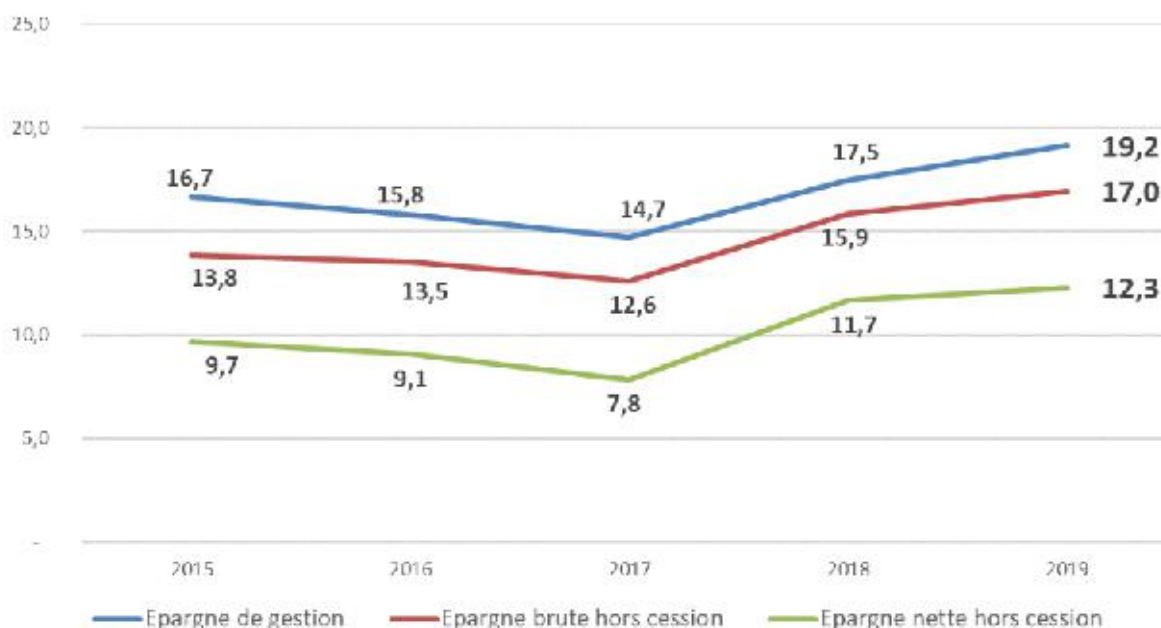
1. BUDGET PRINCIPAL

1.1 DONNEES GENERALES

1.1.1 Evolution des indicateurs financiers

1.1.1.1 *Les différents niveaux d'épargne*

Malgré la baisse des concours de l'Etat depuis 2014 notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement, les différents niveaux d'épargne sont préservés, voire consolidés en 2019 grâce aux efforts de gestion réalisés ces dernières années.



L'épargne de gestion résulte de la différence entre les produits et les charges courantes de fonctionnement, elle reflète la capacité de la Ville à financer ses dépenses courantes et s'élève en 2019 à 19,2 M€.

L'épargne brute ou autofinancement provient de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il permet de faire face au remboursement de la dette en capital, et de déterminer la capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt. S'élevant à 17,9 M€ en 2019, l'épargne brute est ici déduite du produit des cessions immobilières car celles-ci varient fortement d'une année sur l'autre : l'épargne brute hors cession atteint 17 M€.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, après déduction du remboursement de la dette en capital. Elle permet de mesurer la part des investissements nouveaux que la ville peut autofinancer. S'élevant à 13,2 M€ en 2018, l'épargne nette après suppression de l'impact des cessions atteint 12,3 M€.

1.1.1.2 Le besoin de financement des investissements

Le besoin de financement des investissements se détermine par le montant du produit de l'emprunt minoré du remboursement du capital de la dette. S'il est positif, la collectivité augmente son stock de dette, s'il est négatif elle se désendette.

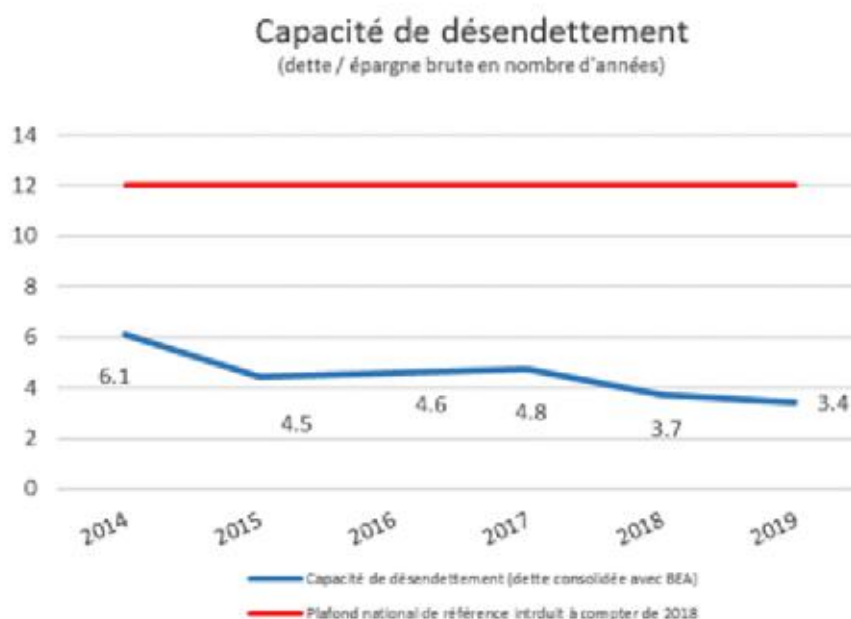
Selon les termes du contrat signé avec l'Etat, la Ville s'est engagée à faire évoluer en 2019 son besoin de financement dans la limite de 1,5 M€. L'analyse du compte administratif 2019 permet de constater que cet engagement a été respecté et se traduit par un désendettement :

Besoin de financement	2015	2016	2017	2018	2019
contractualisé				1.00	1.50
réalisé	-0.06	0.57	- 1.59	- 0.20	- 1.16

1.1.1.3 La capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond au rapport entre l'épargne brute hors cession et l'encours de la dette, elle permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la dette si l'on y consacre la totalité l'épargne brute.

En agrégeant le BEA, la capacité de désendettement s'élève à 3,4 années en 2019 contre 3,7 années en 2018. La ville démontre ainsi sa bonne solvabilité financière et préserve ses capacités d'investissement futures.



1.1.2 Synthèse des réalisations du compte administratif

Le compte administratif de la ville retrace l'exécution des dépenses autorisées et des recettes prévues par le budget primitif 2019 et les décisions modificatives intervenues en cours d'année. Il se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	74 877 480	92 751 310	17 873 830
Réalisé mouvements d'ordre	4 605 215	195 052	-4 410 163
Résultats N-1		95 521	95 521
Total	79 482 695	93 041 883	13 559 187

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	33 128 423	14 360 428	-18 767 995
Réalisé mouvements d'ordre	1 385 357	5 795 520	4 410 163
Restes à réaliser	7 979 698	4 603 097	-3 376 600
Résultats N-1	8 316 604	12 609 286	4 292 682
Total réalisé + restes à réaliser	50 810 082	37 368 332	-13 441 750

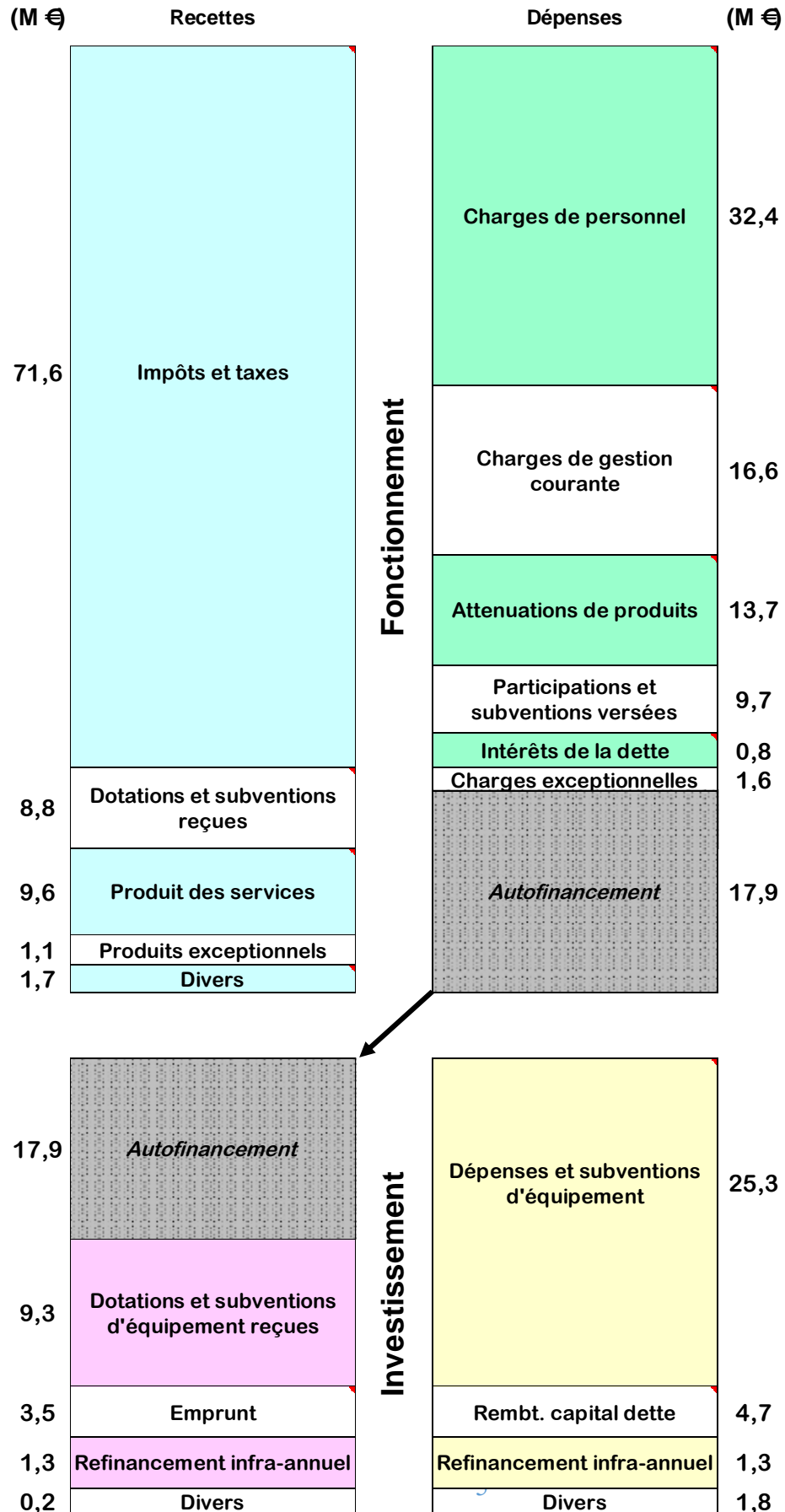
Total	130 292 777	130 410 215	117 438
--------------	--------------------	--------------------	----------------

Le compte administratif 2019 permet de dégager un excédent global calculé de **117 K€** se décomposant en un excédent de fonctionnement de 13,6 M€ et un déficit d'investissement, après restes à réaliser, de 13,4 M€.

Le taux de réalisation du budget se décompose de la façon suivante :

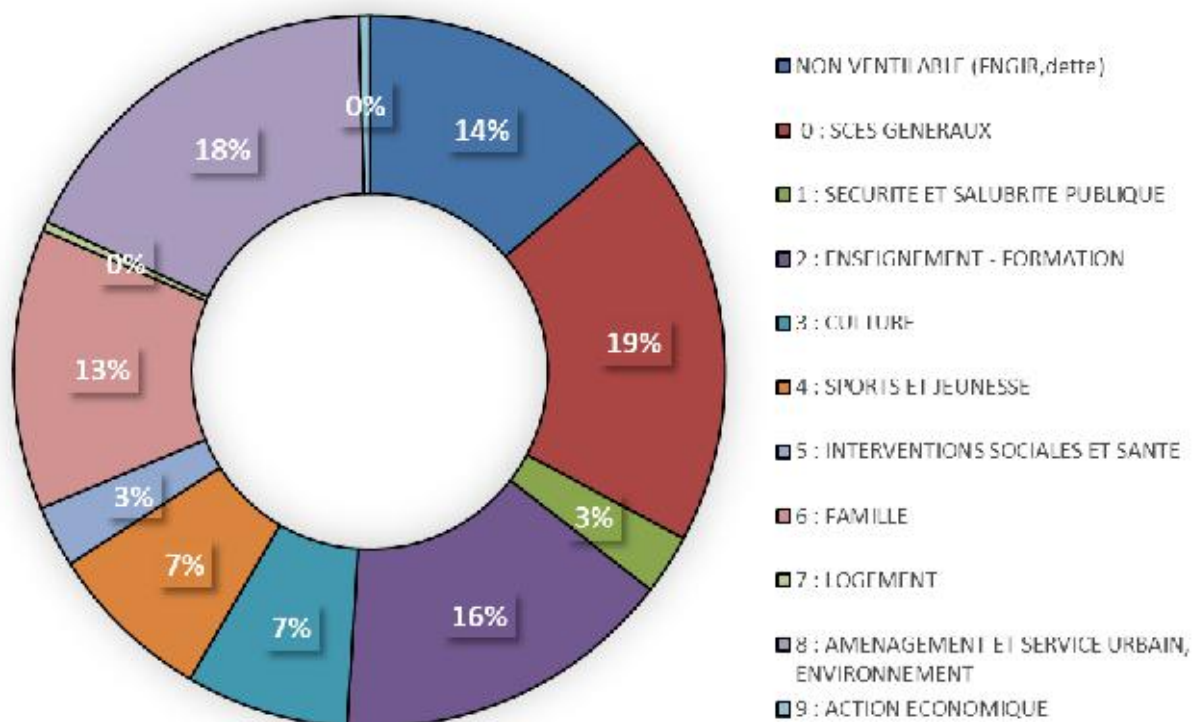
TAUX DE REALISATION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	95,4%	103,5%
Investissement	77,4%	63,7%
Investissement hors effet opérations foncières et refinancement infra annuel	76,2%	74,7%

1.1.3 Répartition du compte administratif par nature

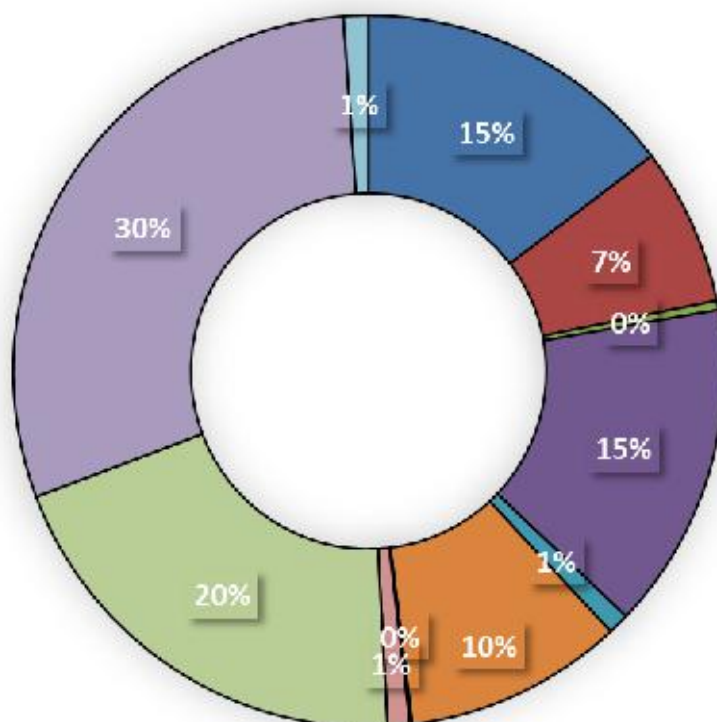


1.1.4 Répartition du compte administratif par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement

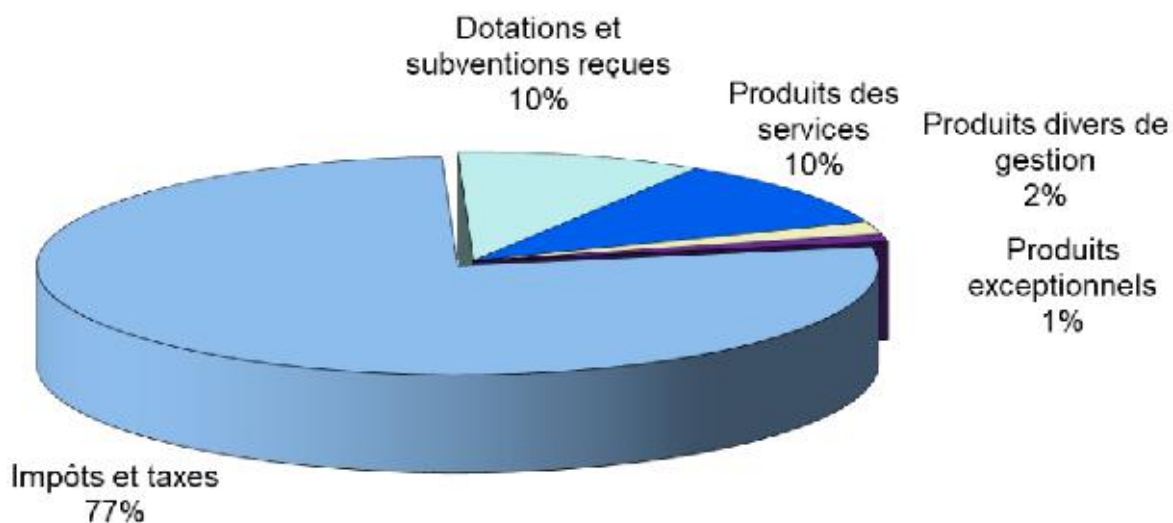


1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,6%.

	CA 2018	CA 2019	évolution
Impôts et taxes	70 942 765	71 588 629	0,9%
Dotations et subventions reçues	8 848 373	8 782 405	-0,7%
Produits des services	8 201 789	9 579 797	16,8%
Produits exceptionnels	1 873 581	1 087 463	-42,0%
Produits divers de gestion	1 448 679	1 713 017	18,2%
Total	91 315 187	92 751 310	1,6%



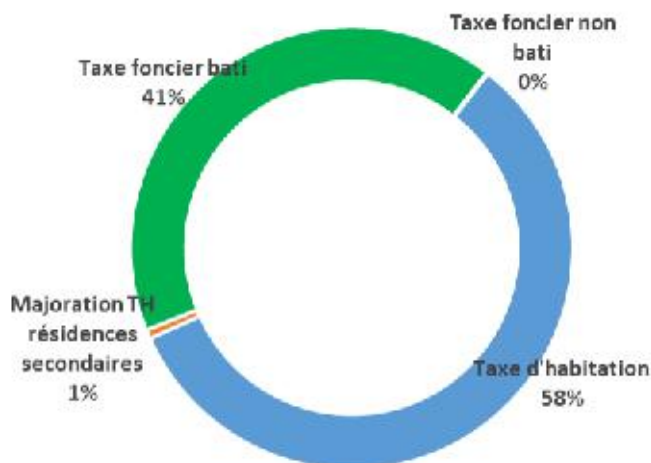
1.2.1.1 *La fiscalité*

Principale ressource de la commune, représentant 77% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de 71,6 M€ connaît une légère progression de 0,9% par rapport au réalisé 2018. Cette faible variation s'explique par la progression des contributions directes (+ 935 K€) et de TEOM (+ 101 K€) minorée par le produit des droits de mutation (-365 K€).

Le produit des contributions directes (hors rôles complémentaires et supplémentaires) atteint 45,3 M€ en hausse de 2,1% par rapport à 2018. Il se compose principalement de la taxe d'habitation pour 26 M€ et de la taxe sur le foncier bâti pour

18,8 M€, auxquelles s'ajoutent la taxe sur le foncier non bâti pour 38 K€ et la majoration sur les résidences secondaires pour 294 K€.

	Produits 2018 définitifs	Produits 2019 définitifs	évolution	% évolution
Taxe d'habitation	25 574 582	26 152 157	577 575	2,3%
Foncier bâti	18 463 210	18 802 681	339 471	1,8%
Foncier non bâti	31 420	37 957	6 537	20,8%
Majoration de 20% sur les résidences secondaires	283 106	294 352	11 246	4,0%
Total	44 352 318	45 287 147	934 829	2,1%



Par ailleurs, la Ville a encaissé un montant supplémentaire de fiscalité provenant des rectifications effectuées par les services fiscaux au titre de l'année et des années précédentes. En 2019, le volume de ces rôles complémentaires et supplémentaires constatés s'élève à 393 K€.

Pour la 4^{ème} année consécutive, les taux d'imposition n'ont pas progressé malgré des contraintes financières importantes.

L'effet taux d'imposition n'ayant pas été actionné, la hausse des produits de la fiscalité directe résulte uniquement de la progression globale des bases fiscales de 2,1% qui se compose de l'actualisation des valeurs locatives de 2,2% (contre 1,2% en 2018) et de la variation physique des bases négative de 0,1% (contre -0,1% en 2018).

La Ville a maintenu sa politique volontariste d'abattements très favorable afin d'appliquer une politique fiscale plus juste et équitable. L'ensemble de ces mesures représente un effort s'élevant à 7,3 M€ en 2019.

L'année 2019 fut la deuxième année de mise en œuvre de la réforme de la TH qui s'est traduite par un allègement de TH de 65%, sans incidence sur les ressources fiscales de la Ville. Ainsi, 38% des contribuables ont bénéficié de cette mesure.

Les autres ressources fiscales, d'un montant de 25,9 M€, évoluent de manière contrastée :

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : le montant est maintenu à son niveau de 2018, soit 13 M€
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : son produit s'élève à 5,4 M€, en progression de 1,9% liée à la variation des bases de fiscalité
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : son produit atteint 5,8 M€, en diminution de 5,3% par rapport au réalisé 2018 historiquement le plus haut avec 6,2 M€
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : le produit atteint 825 K€, en légère diminution de 1,1% par rapport au réalisé 2018
- Les droits de voirie : les recettes s'élèvent à 681 K€, en hausse de 33,4% par rapport à 2018 lié au nombre d'autorisations d'occupation du domaine public délivrées.

1.2.1.2 Les dotations et subventions reçues

Atteignant 8,8 M€, les dotations et subventions reçues diminuent légèrement de 0,7% par rapport au réalisé 2018.

Principale composante des concours financiers de l'Etat, La dotation forfaitaire de la Ville s'élève à 4,6 M€, en diminution par rapport à 2018 (-112 K€ ou -2,4%). Cette variation résulte de la part écartée de -153 K€ minorée de 41 K€ par le dynamisme de la population municipale (+ 352 habitants DGF).

Les compensations d'exonérations fiscales constituent le second poste des concours financiers. Elles s'établissent à 683 K€ (+7,9%) sous l'effet de la progression des bases exonérées de taxe d'habitation constatée en 2018.

Après des années de réduction progressive, les dotations d'Etat représentent seulement 6,7% des recettes réelles de fonctionnement.

Le FCTVA résultant des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie s'élève à 111 K€ (+28%) en raison des dépenses réalisées en 2018 et éligibles au dispositif.

Autre composante de ce poste, les participations reçues en fonctionnement au titre des politiques publiques (Etat, régions, département et organismes divers) atteignent en 2019, 3,3 M€ dont principalement celle de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) à hauteur de 3,2 M€ accordée aux secteurs petite enfance et enfance-jeunesse.

1.2.1.3 Les produits des services et du domaine

D'un montant de 9,6 M€, les recettes tarifaires enregistrent une progression de 16,8% par rapport au 2018 qui relève essentiellement des redevances de stationnement et du forfait de post stationnement (+ 1,4 M€).

Parmi les autres variations des produits des services figurent :

- Les redevances d'occupation du domaine public : en baisse de 77 K€ liées à un rattrapage des recettes comptabilisées en 2018
- Le remboursement du personnel mis à disposition au Territoire : en hausse de 64 K€ en raison de la comptabilisation en 2019 de deux années de recettes
- Les recettes d'exploitation de la patinoire : en hausse de 33 K€

1.2.1.4 Les produits exceptionnels

A hauteur de 1,1 M€, les produits exceptionnels affichent une baisse significative de 42%, liée principalement à la comptabilisation en 2018 d'un reliquat de la succession du legs Monville (153 K€) et de dégrèvements de la taxe foncière de la cité industrielle (159 K€).

Le produit des cessions immobilières, diminue de 7,1% passant de 975 K€ à 907 K€ et correspond aux opérations suivantes :

- Lot 22 rue de l'Eglise (330 K€)
- Lots 3 rue de la Fraternité (290 K€)
- Lot 2 rue Félix Faure (100 K€)
- Lots 145 rue de la Jarry (85 K€)
- Lot 20 rue de l'Eglise (74 K€)
- Parcelle voirie 9-11 rue Robert Giraudineau (6 K€)
- Vente de 8 véhicules aux enchères (22 K€)

1.2.1.5 Les produits divers de gestion

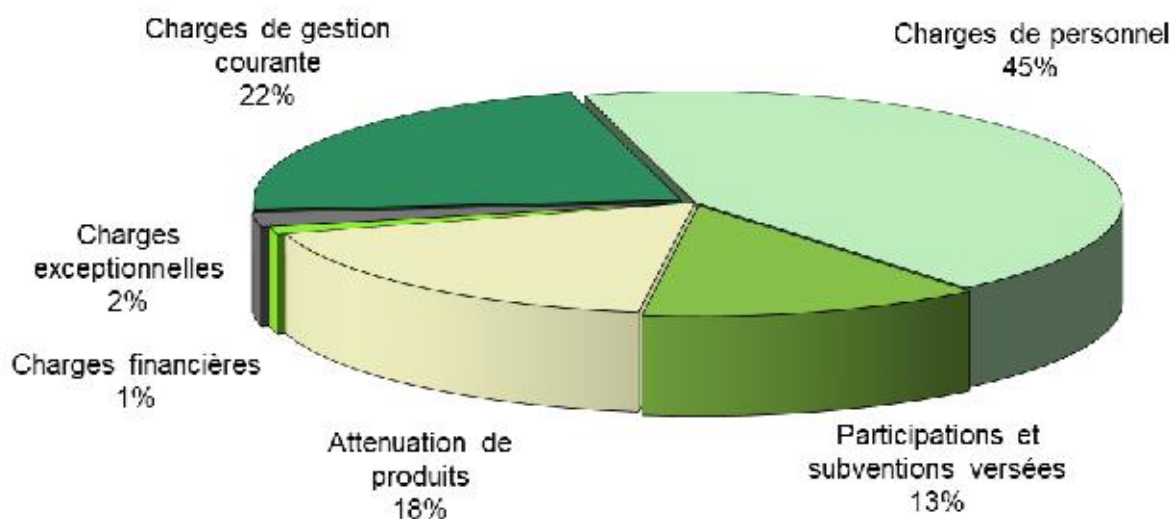
Les produits divers de gestion (1,7 M€) progressent de 18,2% liés à plusieurs facteurs :

- Le remboursement des indemnités journalières et prestations de contrat d'assurance statutaire (+112 K€)
- La comptabilisation de l'excédent 2018 du budget des marchés (+80 K€)
- L'encaissement de redevances versées par les délégataires de services publics (+101 K€)

1.2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 74,8 M€ en 2019, elles sont en augmentation de 0,5% par rapport à 2018.

	CA 2018	CA 2019	évolution
Charges de personnel	32 244 903	32 389 107	0,4%
Charges de gestion courante	17 213 377	16 642 669	-3,3%
Atténuation de produits	12 981 326	13 664 043	5,3%
Participations et subventions versées	9 455 770	9 744 239	3,1%
Charges financières	1 000 039	844 030	-15,6%
Charges exceptionnelles	1 582 817	1 593 393	0,7%
Total	74 478 232	74 877 480	0,5%



1.2.2.1 Les charges de personnel

Les charges de personnel connaissent une progression de 0,4 % (+ 144 K€) et s'établissent à 32,4 M€. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Augmentation de la cotisation de transport de 2,33% à 2,54% (+ 53 K€).
- Baisse du nombre d'allocataires arrivés en fin de droit et des versements des allocations d'aide au retour à l'emploi (-69 K€).
- Mise en œuvre de la participation à la prévoyance pour les agents, (+ 35K€)

- Versement au Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement (FNCSFT +140K€). Le Supplément Familial de Traitement (SFT) est versé aux agents ayant des enfants, le montant varie en fonction du nombre d'enfants. Le FNCSFT est un fonds de péréquation du SFT. Si une commune paie une part importante de SFT, elle recevra une "subvention", si elle en verse peu, elle devra verser une "cotisation". C'est le cas de la ville de Vincennes, mais le processus de déclaration a été modifié, ce qui a retardé en 2019 la facturation pour 2018.

On note également une évolution dans la structure des effectifs de la ville. Les agents fonctionnaires sont plus fréquemment remplacés par des agents non titulaires de droit public. Cette évolution suit une tendance nationale rendue possible par les évolutions règlementaires des modalités de recrutement de la fonction publique.

Ainsi, entre 2018 et 2019, on note une baisse de 131 K€ de la rémunération principale des titulaires et parallèlement une hausse de 150 K€ de la rémunération brute des non titulaires.

1.2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de 16,6 M€ ce poste diminue de 3,3 % par rapport à 2018.

Cette diminution des charges courantes conforte celle initiée les années précédentes notamment dans les secteurs suivants :

- Les contrats de prestations de service (-690 K€), notamment en raison de la prise en charge directe par le Territoire Paris Est Marne et Bois des marchés de collecte des déchets des marchés d'approvisionnement et de celle des déchets spéciaux, ainsi que de la baisse des flux relatifs à la nouvelle délégation de service public pour le stationnement
- Les frais d'actes et de contentieux (-97 K€) et les honoraires (-87 K€)
- Les fournitures diverses (-65 K€), notamment celles utilisées par le centre technique municipal, ainsi que les frais de location de matériel (-59 K€)
- Les frais de télécommunication (-53 K€)
- Les frais d'impression (-52 K€) ainsi que les frais liés aux fêtes et cérémonies (-35 K€)

Certains postes connaissent en revanche une augmentation :

- Les frais d'études (+91 K€) résultant notamment de la mission d'expertise du Dôme
- Le nettoyage des locaux (+116 K€) notamment celui du nouveau groupe scolaire Simone Veil

- L'entretien des terrains (+61 K€), suite à un rappel sur exercices antérieurs de frais des jardins du Levant entretenus par Fontenay sous Bois, ainsi que l'entretien des brumisateurs du Cours Marigny
- L'entretien des bâtiments (+56 K€), notamment celui du nouveau groupe scolaire Simone Veil
- L'entretien de la voirie (+ 54 K€), suite aux prestations de flammage des pavés.

1.2.2.3 L'atténuation de produits

D'un montant de 13,7 M€, ce poste augmente de 5,3% et comprend :

- Le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), stabilisé à hauteur de 8,3 M€
- La contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui passe de 1,3 M€ à 1,2M€ en 2019
- Le reversement de la TEOM au Territoire Paris Est Marne et Bois, fixé à hauteur de 3,7 M€ contre 3,4 M€ l'année précédente
- Un nouveau reversement de fiscalité directe de la Ville suite à la dépénalisation du stationnement, visant à garantir au profit d'Ile-de-France Mobilité et de la Région, le montant que celles-ci percevaient l'année précédente au titre des amendes de police (431 K€).

1.2.2.4 Les participations et subventions versées

D'un montant de 9,7 M€, ce poste augmente de 3,1%, on peut noter :

- L'augmentation de la contribution aux fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) qui passe de 182 K€ à 423 K€ (+241 K€), suite au transfert en année pleine de compétences prises en charge par le Territoire Paris Est Marne et Bois (développement économique, aménagement de l'espace, climat air énergie, mission locale, politique de la ville, droit des femmes et des familles)
- La hausse de la participation communale à la Caisse des Ecoles (+140 K€) et au C.C.A.S. (+50 K€) visant à soutenir notre politique en faveur de l'enfance et de l'action sociale

1.2.2.5 Les charges financières

A hauteur de 844 K€, les charges financières enregistrent une baisse de 15,6 % qui s'explique principalement par une baisse du taux moyen d'intérêt (1,76% en 2019

contre 1,94% en 2018) ainsi que par le règlement en 2018 d'une indemnité de refinancement de prêt (88 K€).

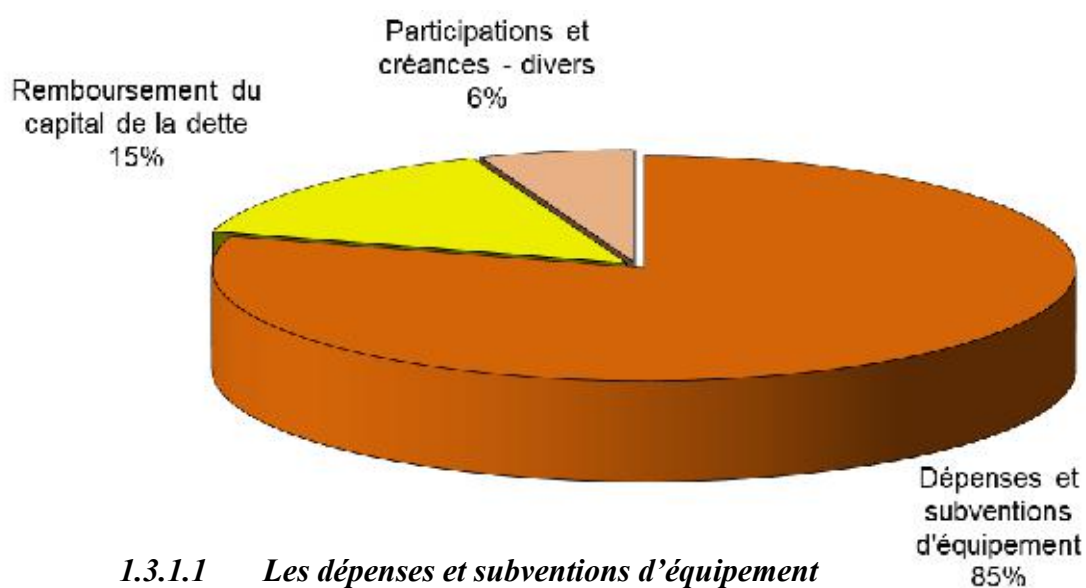
1.2.2.6 Les charges exceptionnelles

D'un montant de 1,6 M€ ce poste ne connaît pas d'évolution significative (+ 0,7%), il comprend principalement les contributions de fonctionnement du budget principal aux budgets annexes du Dôme (1,3 M€), de la restauration municipale (134 K€) et des spectacles vivants (81 K€).

1.3 SECTION D'INVESTISSEMENT

1.3.1 Les dépenses réelles d'investissement

	CA 2018	CA 2019	évolution
Dépenses et subventions d'équipement	26 251 501	25 316 750	-3.6%
Remboursement du capital de la dette	4 197 787	4 659 645	11.0%
Opérations de refinancement infra-annuel	5 711 108	1 311 108	-77.0%
Participations et créances - divers	3 745 942	1 840 921	-50.9%
Total	39 906 338	33 128 423	-17.0%



1.3.1.1 *Les dépenses et subventions d'équipement*

Les dépenses et subventions d'équipement se sont élevées à 25,3 M€ en 2019 et correspondent aux principales opérations listées ci-après.

1.3.1.1.1 Les équipements publics

- Les travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau (2,5 M€)
- Le réaménagement de l'école maternelle du Nord avec la création d'un office (443 K€)
- La réhabilitation de l'église Notre-Dame (763 K€)
- Les travaux de réaménagement du Gymnase de l'Est (1,5 M€)
- La rénovation du système de chauffage l'école de l'Est (442 K€)
- La mise en œuvre du réseau fibre très haut débit (54 K€)
- La mise en œuvre du plan TICE dans les écoles (244 K€)
- La poursuite de la mise aux normes des bâtiments dans le cadre du plan handicap (212 K€)
- Le lancement du programme de rénovation des chaudières (267 K€)
- L'aménagement d'un local de coworking (278 K€)
- Les études sur la dépollution des sites communaux (134 K€)
- La réalisation de divers travaux dans les écoles maternelles (242 K€) et élémentaires (191 K€), ainsi que dans les crèches (259 K€), les bâtiments administratifs (347 K€) et les équipements sportifs (417 K€) ainsi que ceux à destination de la jeunesse (90 K€).

1.3.1.1.2 Le renouvellement urbain

- Le projet de Ville (1.9 M€) portant essentiellement sur la finalisation de la phase 3 des travaux du centre-ville et le lancement de la phase 4 (Av.de Paris)
- Les travaux d'aménagement de la place Bérault (1,6 M€)
- Les travaux d'aménagement d'une zone 30 quartier Sorano-liberté (467 K€)
- Les travaux d'aménagement des espaces publics rue Mirabeau (662 K€), Avenue de la République (343 K€) et rue de Strasbourg (306 K€)
- La modernisation de l'éclairage public (389 K€)
- Les travaux de mise en place de caméras de vidéoprotection (237 K€)
- La poursuite du plan handicap (41 K€)
- La réalisation de divers travaux de voirie (1,3 M€) et la rénovation d'espaces verts (91 K€).

1.3.1.1.3 Les autres opérations

Elles concernent :

- Les subventions d'équipement versées sous forme de surcharges foncières (3,5 M€)
- Les autres subventions d'équipement versées :
 - Part investissement de la contribution au budget annexe du Centre Aquatique le Dôme (796 K€)
 - Part investissement de la contribution au SIVU (456 K€)
 - Part investissement de la contribution au titre du parking de cœur de ville (159 K€)
 - Part investissement du contingent incendie (128 K€)
 - Pour le ravalement de façades (110 K€)
- Les acquisitions immobilières suivantes :
 - 39 rue de Fontenay (consignation 2,3 M€)
 - 3 rue des Sabotiers (204 K€)
 - 4 rue G. Huchon lot 6 (186 K€)
 - 154 rue de la Jarry (86 K€)
- L'achat de matériel, mobilier et véhicules (1,5 M€)
- L'achat de logiciels (458 K€).

1.3.1.2 Les autres dépenses d'investissement

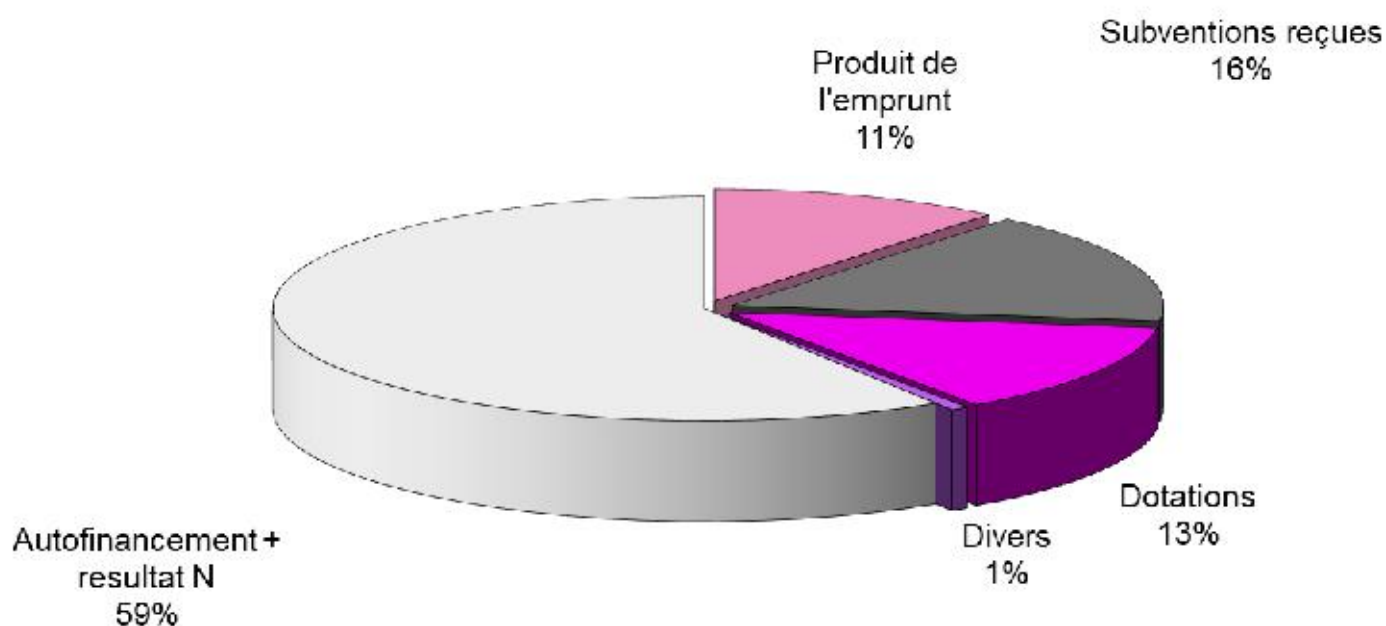
Ce poste correspond principalement aux dépenses suivantes :

- L'acquisition de parts de capital de la Vincem (1,8 M€)
- Les travaux de déconstruction du 106 rue de la Jarry – Cité industrielle (dépense-recette 62 K€)

1.3.2 Le financement de l'investissement

	CA 2018	CA 2019	évolution
Produit de l'emprunt	4 000 000	3 500 000	-12,5%
Dotations et fonds globalisés	3 135 581	4 177 988	33,2%
Opérations de refinancement infra-annuel	5 701 108	1 311 108	-77,0%
Divers (créances, travaux d'office, cautionnement)	529 546	212 077	-60,0%
Subventions d'équipement reçues	9 725 554	5 159 255	-47,0%
Total recettes réelles d'investissement	23 091 789	14 360 428	-37,8%

Autofinancement	16 836 955	17 873 830	6,2%
Résultat global au titre de l'exercice	22 407	-894 165	-4090,6%
Total = dépenses d'investissement	39 906 338	33 128 423	-17,0%



Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, atteignent en 2019 9,5 M€, soit une baisse de 28,7% par rapport à l'année 2018.

1.3.2.1 Les dotations et fonds globalisés

S'élevant à 4,2 M€, les dotations et fonds globalisés connaissent une progression de 33,2% qui provient des recettes suivantes :

- Le F.C.T.V.A. (calculé sur les dépenses d'équipement 2018 éligibles), passant de 2,9 M€ à 3,5 M€
- La taxe d'aménagement, de 307 K€ contre 188 K€ en 2018
- Le versement pour dépassement du P.L.D., pour lequel un reliquat de 229 K€ a été enregistré.

1.3.2.2 Les subventions d'équipement reçues

Réalisé à hauteur à 5,2 M€, le poste connaît une diminution de 47% liée à l'encaissement en 2018 d'un versement de 7,2 M€ provenant de l'excédent de liquidation de l'OPH. Les subventions les plus importantes proviennent des organismes suivants :

- OPH (boni de liquidation) : financement de surcharges foncières municipales (3,6 M€)
- CAF : travaux d'aménagement de crèches et de centres de loisirs (489 K€)
- Caisse des écoles : modernisation des équipements informatiques (TICE) dans les écoles (202 K€).

1.3.2.3 L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice

Les dépenses d'investissement (31,8 M€ hors refinancement infra-annuel) sont financées par :

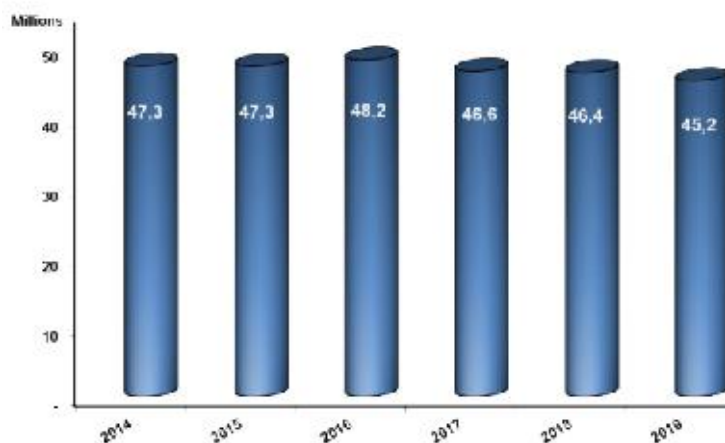
- Les recettes réelles d'investissement (13 M€)
- L'autofinancement (ou épargne brute) dégagé par l'exécution de la section de fonctionnement (17,9 M€)
- Desquels on déduit le résultat au titre de l'exercice (-894 K€).

Dans ce contexte de ressources contraintes et par une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la Ville réussit à autofinancer à 89% sa politique d'investissement par des

ressources propres. Ainsi, le recours à l'emprunt reste limité et ne représente que 11% des dépenses d'investissement.

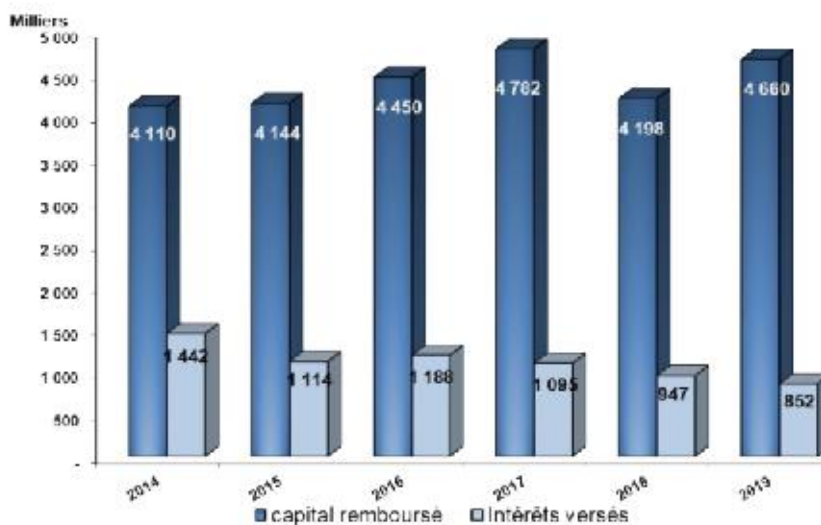
1.4 L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette du budget principal de la Ville atteint 45,2 M€ au 31 décembre 2019 contre 46,4 M€ l'année précédente. Cette diminution de la dette résulte de l'encaissement de l'emprunt 2018 auprès de l'établissement bancaire Landesbank Saar (3,5 M€) et le remboursement annuel du capital de la dette à hauteur de 4,7 M€.



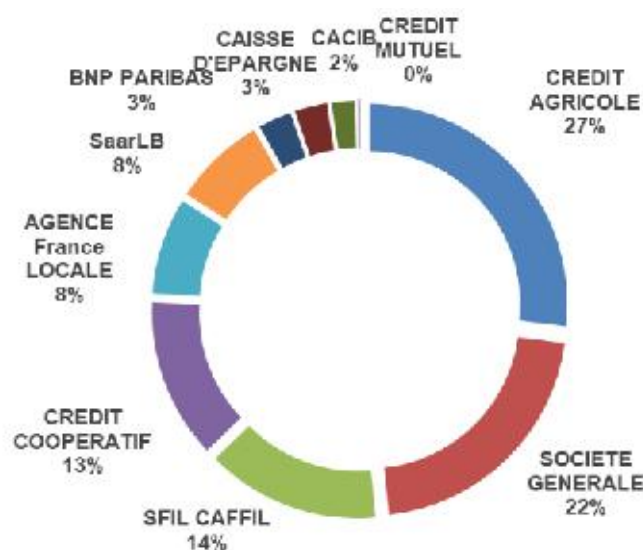
Afin d'assurer le financement de ses investissements de l'année 2019, un emprunt d'un montant de 2 M€ à taux fixe (0,23% sur 10 ans) a été contracté auprès de l'Agence France Locale sans avoir fait l'objet d'un encaissement en fin d'année. Son report en recettes permet de financer les dépenses d'investissement reportées en 2020.

Les annuités payées en 2019 s'élèvent à 5,5 M€ dont 852 K€ d'intérêts contre 5,1 M€ en 2018. Cette hausse des annuités résulte de l'absence d'échéances en 2018 d'un emprunt ayant fait l'objet d'un remboursement par anticipation en avril 2018 et d'un refinancement en octobre 2018.

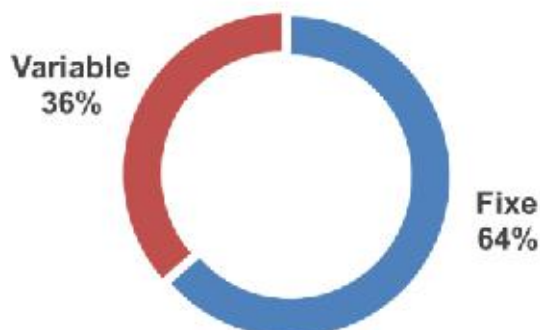


L'encours de la dette de la Ville composé de 18 emprunts se répartit entre une dizaine de partenaires financiers, en adéquation avec la stratégie de diversification des prêteurs. Cela démontre une indépendance très forte en matière de financement et favorise une concurrence soutenue.

- Le Crédit Agricole d'Ile de France demeure le principal partenaire financier avec 27% de la dette ;
- La Société Générale dispose également d'une part prépondérante de l'encours à hauteur de 22% de la dette ;
- La SFIL CAFFIL et le Crédit Coopératif possèdent respectivement 14% et 13% de l'encours total ;
- L'Agence France Locale et La SaarLB deviennent les quatrièmes prêteurs avec chacune 8% de l'encours suite à la contractualisation d'emprunts en 2019 et 2018.



La répartition de la dette par type de produits permet également de maîtriser les risques financiers tout en optimisant les coûts. Si la part des emprunts à taux variable est en hausse (36% contre 31% en 2018), les emprunts à taux fixe constituent la majorité de l'encours de la dette (64%). Cette gestion contribue à dynamiser le taux moyen de la dette globale tout en la préservant de la volatilité des marchés financiers.



Le niveau des taux bas en 2019 conjugué à une gestion active permettent à la dette de la Ville de rester compétitive avec un taux d'intérêt moyen global à 1,76% contre 1,94% l'année passée. A titre de comparaison, le taux moyen de dette des collectivités de même strate s'élevait à 2,55% en 2018 (source Finance Active). En début de mandature, le coût de la dette s'élevait à 3,12%.

Avec 100% d'emprunts classés 1A, la dette de la Ville affiche un profil peu risqué au sens de la classification Gissler.

Par ailleurs, la durée de vie résiduelle de la dette est de 10,6 ans pour la Ville alors que celle des autres collectivités de même strate s'élève à 13,5 ans en 2018 (source Finance Active).

Dans ce contexte de dette maîtrisée, l'encours par habitant passe à 899 € au 31 décembre 2019. En intégrant la dette du bail emphytéotique administratif (BEA) d'un montant de 12,6 M€, la dette consolidée au 31 décembre 2019 s'élève à 57,8 M€, portant l'encours par habitant à 1 149€.

Exercice au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne annuelle de la strate " " 20 000 à 50 000	Moyenne annuelle de la strate " " 50 000 à 100 000
Encours de la dette / habitant (hors BEA)	964 €	940 €	980 €	909 €	929 €	899 €	1,076 €	1,147 €
Encours de la dette / habitant (avec BEA)	1 265 €	1 226 €	1 486 €	1 212 €	1 191 €	1 149 €		

Le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget principal fait donc apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 13 559 187,29 € et en investissement, après restes à réaliser, un déficit de 13 441 749,52 €. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2020 lors du vote du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 13 559 187,29 € pour 13 441 749,52 € et à la section d'investissement du budget 2020 et de reporter les 117 437,77 € restants à la section de fonctionnement du budget 2020.

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	231 265	203 649	-27 617
Résultats N-1	0	32 777	32 777
Total	231 265	236 425	5 160

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : les achats de repas (229 K€)
- En recettes : participation des agents (70 K€) et contribution du budget principal (134 K€)

Le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître un excédent de 5 160 €. Cet excédent est repris au budget 2020 lors du vote du budget primitif.

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	169 766	176 965	7 199
Résultats N-1	0	8 305	8 305
Total	169 766	185 271	15 505

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : achats de spectacles (135 K€), taxes diverses (8 K€), location de matériel et prestations de régie technique (25 K€)
- En recettes : produits de la billetterie (81 K€) et contribution du budget principal (68 K€) et du Département (6 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître un excédent de 15 505 €. Cet excédent est repris au budget 2020 lors du vote du budget primitif

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	335 722	306 194	-29 528
Résultats N-1	0	80 938	80 938
Total	335 722	387 132	51 410
Investissement			
Réalisé	37 740	10 831	-26 909
Reste à réaliser	28 015		-28 015
Résultats N-1		6 467	6 467
Total	65 755	17 298	-48 457
Total Général	401 477	404 430	2 953

Ce budget géré hors taxes comporte les principaux postes suivants :

- En dépenses : montage, démontage et stockage de matériel (111 K€), frais de personnel (103 K€), reversement au budget principal (80 K€), fluides (13 K€), fournitures pour animations (10 K€),
- En recettes : redevances des marchés (305 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget annexe des marchés d'approvisionnement fait apparaître un excédent de 2 953 €. Cet excédent est repris au budget 2020 lors du vote du budget primitif.

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DOME »

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	1 299 849	1 288 273	-11 576
Résultats N-1	0	21 282	21 282
Total	1 299 849	1 309 554	9 706
Investissement			
Réalisé	780 857	796 678	15 821
Reste à réaliser	5 205		-5 205
Résultats N-1			0
Total	786 062	796 678	10 616
Total Général	2 085 911	2 106 232	20 321

Ce budget géré hors taxes intègre les principaux postes suivants :

- En dépenses :

- loyer du BEA composé de la part construction (492 K€), de la part gros entretien et réparations (288 K€), de la part maintenance et frais de gestion (230 K€) et de la part frais financiers (615 K€)
 - contribution au fermier (379K€)
 - taxe foncière (76 K€)
- En recettes :
- contributions de la ville en investissement (796 K€) et en fonctionnement (1,3 M€),
 - redevances d'occupation du fermier et de l'emphytéote (7 K€) et le remboursement de la TEOM par le fermier (11 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » fait apparaître un excédent de 20 321 €. Cet excédent est repris au budget 2020 lors du vote du budget primitif.

*
* *

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2019.